

Le fait du jour

L'éolien prend le large so

ÎLE D'OLÉRON Tandis que les projets d'éolien en mer se multiplient en France, leurs opposants, radicaux, dénoncent partout une parodie d'écologie

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Campés à l'ombre des superbes pins bordant la côte orientale de l'île, certains jurent apercevoir déjà une forêt de métal hurlant barrant l'horizon d'Oléron. Las, comme il en est souvent coutume désormais, c'est par un simple tweet que Ségolène Royal a dernièrement réveillé un serpent vieux comme la mer. Tandis que quelque 424 éoliennes offshore sont en projet avancé le long du littoral français (voir infographie), la ministre de l'Environnement a confirmé que 60 à 80 nouvelles machines pourraient ainsi être plantées face au port de la Cotinière.

1 Soit toute l'électricité de la Charente-Maritime

Si plus de 3 500 éoliennes offshore tournent déjà rond entre le Royaume-Uni et l'Allemagne, c'est peu dire que la France aura attendu avant d'être à son tour balayée par ce vent porteur d'énergies renouvelables. Ou à tout le moins de ses promesses. Dernier-né des huit champs d'éoliennes à l'étude – essentiellement dans les eaux de la Manche –, celui d'Oléron et ses 500 mégawatts annoncés pourrait ainsi couvrir l'ensemble de la consommation en électricité domestique de la Charente-Maritime. Soit encore le tiers d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération.

Dégagée du procès en nuisances sonores que subit partout ailleurs l'éolien terrestre, la technologie offshore offre aussi l'avantage de nuancer considérablement la pollution visuelle. Ancrées à 15 kilomètres du rivage oléronais, et malgré leurs 180 mètres de hauteur sous plafond, les éoliennes (selon nos calculs et le théorème de Thalès) ne représenteraient ainsi que 1,2 mm à vue de nez. Force est d'ailleurs de constater que ce projet d'envergure ne chagrinerait guère, pour l'heure, l'humeur pourtant farouche des insulaires.

2 Selon les anti, faune et flore seront envoyées par le fond

C'est paradoxalement dans le camp des associations environnementales – et continentales – que souffle le vent de la révolte. Déjà rodées pour certaines au combat antiéolien des champs, les voilà désormais engagées dans une véritable bataille navale et juridique. Ligue de protection des oiseaux (LPO) en tête, dressant un portrait plus noir encore que celui d'une centrale à charbon soviétique. « Ces parcs ne vivront pas d'amour, de vent et d'eau fraîche », prévient ainsi Dominique Chevillon, son vice-président. « Loin de l'imagerie populaire

que l'on nous vend, il s'agit d'exploitations industrielles aux conséquences très lourdes. » Et d'annoncer, pêle-mêle, la destruction de fonds marins noyés sous des tonnes de béton, le ruissellement de lubrifiants, l'effarouchement des oiseaux ou bien encore l'interdiction de séjour pour les marins-pêcheurs.

Chef de projet pour l'allemand WPD – candidat déclaré au futur appel d'offres –, Antoine Monteillet jure n'y rien comprendre. « À la différence des parcs éoliens étrangers, notre cahier des charges prévoit en France un espacement d'un kilomètre entre chaque mât, assez pour continuer à pêcher. Quant aux accusations de pollution, elles sont absurdes, puisque la maintenance se fait dans les nacelles forcément hermétiques. Le seul impact sur l'environnement sera à l'endroit précis où nous ancrerons les éoliennes, par 30 mètres de fond. »

Peu suspects de renoncer à leurs prérogatives autant qu'à l'influence du lobby certain qu'ils représentent, les pêcheurs d'ailleurs soutiennent majoritairement le projet. « L'enrochement des éoliennes créera des récifs artificiels pour les homards, les congres, les merlans et toutes sortes d'espèces », veut croire Éric Renaud, directeur de l'Organisation de producteurs de la Cotinière. Même adhésion chez les élus, dont les derniers à se montrer suspicieux ont été retournés par la visite d'un parc offshore anglais. Sans parler de la centaine d'emplois de maintenance promis au port de la Cotinière.

3 Une électricité propre, oui, mais à quel prix ?

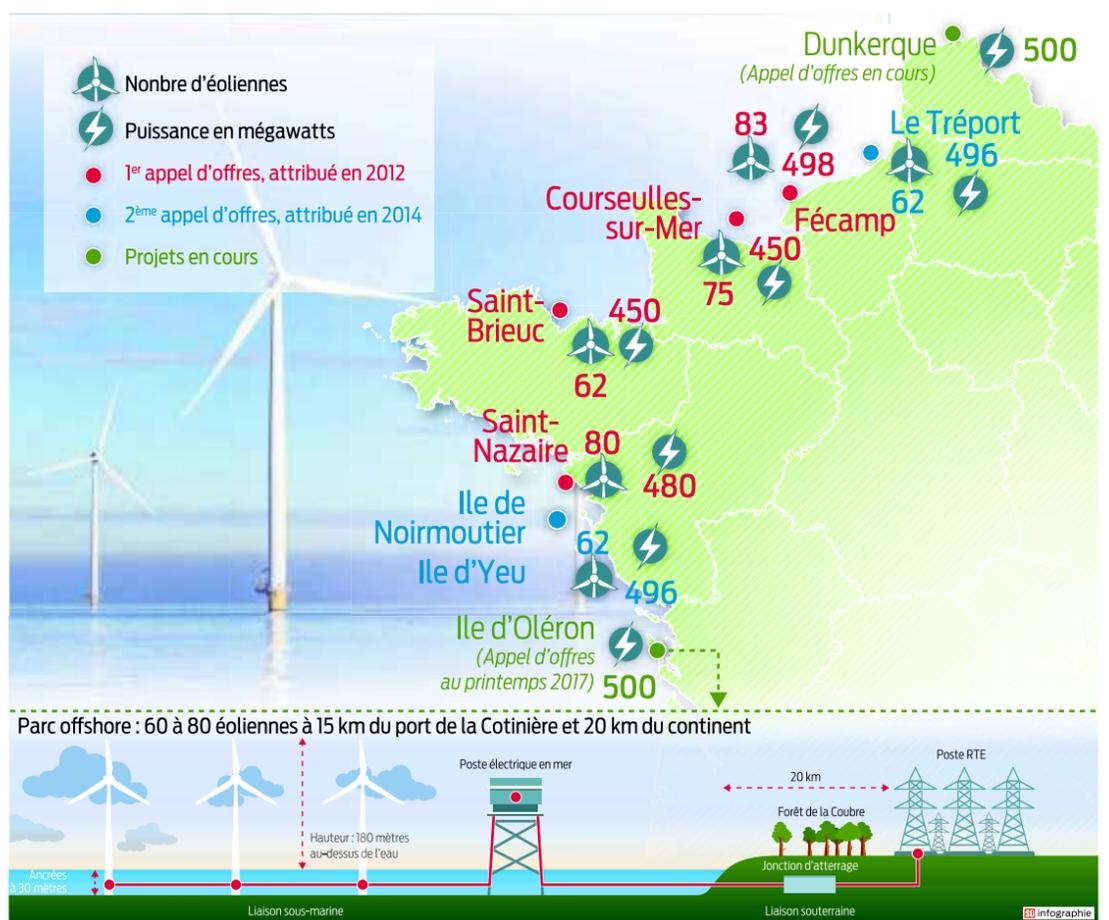
Au-delà de la polémique environnementale, c'est sur le terrain de la rentabilité que planent les plus sérieux doutes. Pis, le collectif de Don Quichotte, en guerre contre ces moulins à vent, jure précisément que celui-ci ne souffle pas assez autour de l'île. Fou-taise, répond WPD, brandissant deux années de mesures. « L'exploitation est possible 95 % du temps. »

Où l'on se doute, en effet, que la société allemande n'investirait pas ici 2 milliards au doigt mouillé. Une électricité propre, oui, mais à quel prix ? Tel est enfin le véritable enjeu de l'éolien marin à la française. Car, si l'Europe du Nord envisage déjà un kilowatt-heure à 80 euros (60 pour le nucléaire), les projections tricolores dépassent la barre des 200 euros. « Normal, nous démarrons ici une filière de zéro, explique Antoine Monteillet. Mais l'objectif est de passer sous les 130 euros. »

D'ici là, de l'eau aura coulé sous le pont d'Oléron, où l'on se dit au moins que d'éventuels zadistes auraient bien du mal à se maintenir à flot.



Quelque 424 éoliennes seront installées le long du littoral français. ILLUSTRATION ARCH. SOEREN BIDSTRUP/AFP



Us des vents contraires



Le patron d'EDF n'en peut plus des lenteurs

Invité hier au colloque annuel du Syndicat des énergies renouvelables, le patron d'EDF n'y est pas allé par quatre chemins : « Chacun voit bien que ça patine », a déclaré Jean-Bernard Lévy à propos des projets français d'éolien offshore. Après avoir déjà été contraint de retarder la date de mise en service (2021 ou 2022) des trois parcs qu'il développe au large des côtes françaises, celui-ci réclame désormais « de gros efforts de simplification » au gouvernement. « On va terminer le quinquennat actuel avec encore des difficultés en autorisations et en recours. Malgré tous nos efforts, la France est un pays où ça prend beaucoup, beaucoup plus de temps que chez nos voisins. »



Jean-Bernard Lévy : « Chacun voit bien que ça patine ». PH. E. PIERMONT/AFP

« La baisse des coûts est amorcée »

MATTHIEU MONNIER

Chargé de mission industrie et offshore à France Énergie Éolienne



Matthieu Monnier : « Plus on avance dans le temps, plus ces objectifs s'éloignent ». DR

« Sud Ouest » À quelle hauteur estimez-vous le potentiel français pour l'énergie éolienne en mer ?

Matthieu Monnier À 80 gigawatts (GW) d'éolien posé et à 120 GW d'éolien flottant. À l'horizon 2030, on demande aux pouvoirs publics de faire leur un objectif raisonnable : 15 GW posés et 6 GW flottants. Mais plus on avance dans le temps, plus ces objectifs s'éloignent. Les premier et deuxième appels d'offres attribués par l'État ne portent que sur 3 GW. Le premier a été lancé en 2011, et son lauréat, EDF, ne prévoit pas de mise en service avant 2021.

Comment expliquer ces délais ?

Notamment par la multiplication des recours devant les tribunaux. On ne peut que constater l'expression d'une certaine mauvaise foi dans les recours fondés sur le défaut de concertation, car le dialogue environnemental comprend les concertations

préliminaires, un débat public, une enquête publique et de nombreuses réunions.

« On a affaire à des opposants qui attaquent systématiquement les projets »

On a affaire à de véritables opposants, anti-éoliens quoi qu'on fasse, qui attaquent systématiquement les projets. La filière aurait souhaité que le Conseil d'État statue en premier et dernier ressort sur les recours. On n'a pas exaucé ce souhait, mais au moins la cour administrative d'appel de Nantes a-t-elle été désignée pour centraliser et traiter les contentieux dans un délai d'un an.

Pourquoi cette défiance ?

L'énergie verte est culturelle en Allemagne et en Europe du Nord, beaucoup moins en France. Le premier parc éolien en mer est entré en service au Danemark en 1991. Pendant longtemps, la politique énergétique française a négligé les renouvelables. La donne n'a réellement changé qu'au cours de la dernière décennie.

Le possible parc d'Oléron mis à part, la façade maritime de la Nouvelle-Aquitaine n'est pas sélectionnée à ce jour. Pourquoi ?

La première technologie qui s'est développée a été celle de l'éolien posé au fond. Elle devient techniquement plus difficile quand on excède 40 mètres de fond. Les profondeurs peuvent être importantes au large de la

Nouvelle-Aquitaine, mais il faut d'abord regarder les régimes de vent.

Le potentiel est globalement meilleur en Méditerranée et autour de la Bretagne. Un écart de 0,5 m par seconde a un impact énorme sur le prix de l'électricité qui sort du parc. Au sud du golfe de Gascogne se pose aussi le problème des zones d'exclusion militaire.

Quelle trajectoire dessinez-vous pour le coût de l'électricité d'origine éolienne marine ?

La baisse des coûts est amorcée, mais elle est tributaire de la levée des risques et de l'obtention d'autorisations purgées de recours. Nous avons eu partiellement gain de cause sur ce sujet puisque, dans le cadre du troisième appel d'offres, il y aura quelques études de dérégulation en amont sur la bathymétrie (NDLR : le fond marin), l'état du patrimoine naturel et le régime des vents. Au Danemark et aux Pays-Bas, on va beaucoup plus loin : les industriels s'engagent sur des projets dont les recours contentieux ont déjà été purgés. Au Danemark, le parc Kriegers Flak va fonctionner à 49,90 € le mégawattheure (MWh), hors coût de raccordement (1).

Les progrès technologiques vont-ils aussi abaisser les coûts ?

Oui. Grâce à l'augmentation rapide de la puissance unitaire des turbines, à la diminution du coût de la maintenance et au développement de l'éolien flottant. Il n'y a pas longtemps, on posait des turbines de 2-3 mégawatts. On en est à 8 MW aujourd'hui. Autour de 2020, on disposera probablement de machines de 10 MW.

Recueilli par
Jean-Denis Renard

(1) Un coût inférieur à celui de l'électricité nucléaire en France, selon le rapport de la Cour des comptes, « Le coût de production de l'électricité nucléaire » (mai 2014).

Une lente sortie des eaux

PROJETS Deux appels d'offres ont déjà été attribués par l'État, mais les réalisations tardent

En 2011, l'État a lancé un premier appel d'offres pour des parcs éoliens en mer. Sur les cinq sites sélectionnés (Fécamp et Le Tréport en Seine-Maritime, Courseulles-sur-Mer dans le Calvados, Saint-Nazaire en Loire-Atlantique et Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor), la procédure était semblable : mise en concurrence des industriels, examen des offres selon trois critères (qualité du projet industriel et social, prix de l'électricité et respect de la mer) et désignation du lauréat.

Exception faite du Tréport, déclaré sans suite, ces parcs ont été attribués en 2012. Le Tréport a été remis dans la corbeille pour un deuxième appel d'offres en même temps que le site de l'île d'Yeu-Noirmoutier (Vendée). Les deux lots ont été attribués en 2014. Un troisième appel d'offres est sur les rails. Prévu d'abord pour le seul projet de Dunkerque (Nord), il a repêché celui d'Oléron l'automne dernier.

Au total, ce sont ainsi 4 000 MW qui devraient sortir de l'eau à partir de la prochaine décennie, l'équivalent de quatre réacteurs nucléaires.

Dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), l'État prévoit mieux encore, avec la mise en service de 6 000 MW à l'horizon 2023.

C'est ambitieux, pour ne pas dire irréaliste. Il y a deux semaines, le futur parc éolien de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) recevait un avis favorable de la commission d'enquête publique. Pour ce projet de 62 éoliennes à 16 kilomètres des côtes, c'est une étape supplémentaire vers la production des premiers kilowattheures. Mais pas la dernière, loin de là...

Pas de travaux avant 2018

Porté par la société Ailes Marines, le dossier de Saint-Brieuc procède du premier appel d'offres lancé par l'État pour l'éolien en mer, en juillet 2011. L'avis de la commission d'enquête ayant été rendu, vient maintenant le temps de l'arrêt d'autorisation et du ou des recours qui seront probablement déposés.

Si tel était le cas, la cour d'appel administrative de Nantes aurait un an pour se prononcer. Ce qui mènerait



Tandis que l'éolien français est à la peine, la Norvège expérimente depuis 2009 les éoliennes flottantes. PH. AFP

l'affaire en 2018 sans qu'une seule pale ait été érigée.

Le constat est similaire pour les trois autres parcs visés par le premier appel d'offres et remportés par EDF Énergies Nouvelles (EN). Les trois arrêtés autorisant les parcs ont été attaqués. Et la décision finale d'investissement d'EDF EN n'est pas encore tombée, six ans après le lancement de l'appel d'offres.

J.-D. R.